2022

Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord

# Guide de poche pour les chasseurs

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Le guide mis à jour à l'intention des chasseurs porte sur le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord pour la saison 2022 et précise la zone visée.

Pour aider le MERN à évaluer ce programme, tous les chasseurs de loups, qu'ils aient abattu un loup ou non, sont invités à remplir un court questionnaire à la fin de leur partie de chasse. Le questionnaire sera disponible aux postes de patrouille du MERN. Il contiendra des questions comme :

- Combien de loups, de carcajous ou de caribous avez-vous vus?
- Jusqu'où êtes-vous allé(e)?
- La météo a-t-elle eu une incidence sur votre partie de chasse?

Vous obtiendrez, en remettant votre questionnaire dûment rempli à un poste de patrouille, une carte-cadeau d'une valeur de 50 $. Le personnel du MERN assurera un suivi auprès des chasseurs qui ne remplissent pas de questionnaire.

# Contenu

Où se situe la zone visée par le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord? ..... 2

Comment participer au Programme amélioré d'encouragement? ..... 4

Comment les mesures d'encouragement à l'abattage du loup ont-elles été améliorées? ..... 6

Norme traditionnelle et norme taxidermique ..... 8

Ce que dit la loi : chasse illégale et harcèlement du caribou ..... 12

# Zone visée par le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord

La zone visée par le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord pour l'hiver 2022 est précisée ci-dessous.

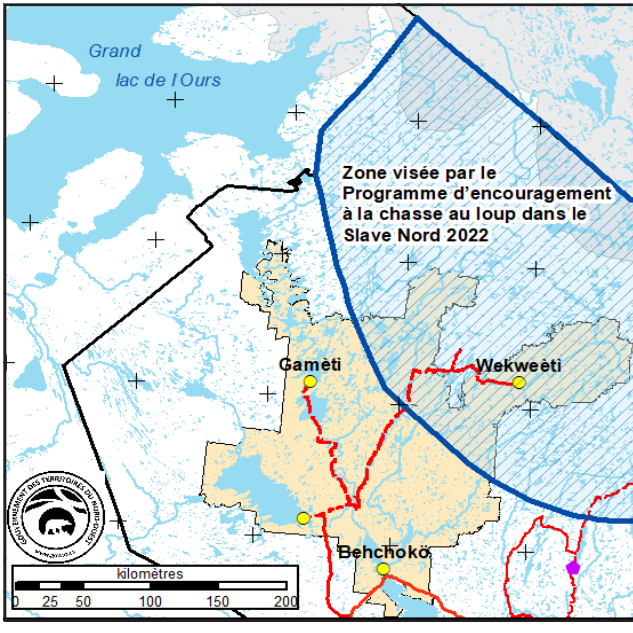

## Zone visée par le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord

Elle chevauche l'aire de répartition hivernale actuelle des hardes de caribous de Bathurst et de Bluenose-est.

Le programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup s'applique dans la zone ci-dessous.

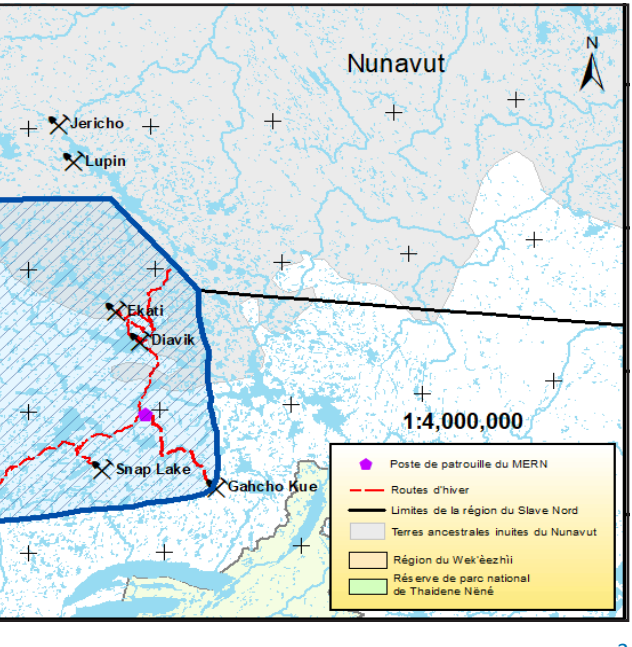

# Comment participer au programme?

Les chasseurs de loups qui fréquentent la zone de chasse visée doivent s'inscrire à un poste de patrouille au lac Gordon ou à Wekweètì avant leur partie de chasse. Les étiquettes pour la chasse au loup sont déjà disponibles, sans frais.

Le chasseur qui tue un loup dans la zone devra rapporter la carcasse à un poste de patrouille, où on attribuera à celle-ci une marque d'identification unique. Le personnel du poste remettra au chasseur un reçu.

Le chasseur pourra alors soit ramener la carcasse (dépouillée ou non) chez lui pour préparer la fourrure, soit la laisser au personnel du poste de patrouille, qui confiera à un peaussier compétent la tâche de préparer la fourrure et d'entreposer la carcasse de façon sécuritaire, jusqu'à ce qu'elle puisse être envoyée aux fins d'autopsie et d'analyse scientifique.

# Comment participer au programme?

Le chasseur pourra monnayer son reçu aux bureaux régionaux du MERN à Yellowknife ou à Behchokǫ̀.

Les colliers satellites aident le MERN à surveiller les déplacements de la faune. N'abattez pas un loup qui en porte un. Si vous en abattez un par erreur, veuillez retourner le collier au bureau du MERN le plus près.

## Comment les mesures d'encouragement à l'abattage du loup ont-elles été améliorées?

Le montant accordé aux chasseurs autochtones et résidents par carcasse de loup abattu dans la zone visée est passé à 1 200 $.

Les chasseurs autochtones et les chasseurs munis d'un permis de chasse général sont admissibles à un montant supplémentaire de 400 $ si la fourrure est préparée selon la norme traditionnelle, et à un deuxième montant de 350 $, si la fourrure respecte les critères de grande qualité du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie.

# Comment les mesures d'encouragement à l'abattage du loup ont-elles été améliorées?

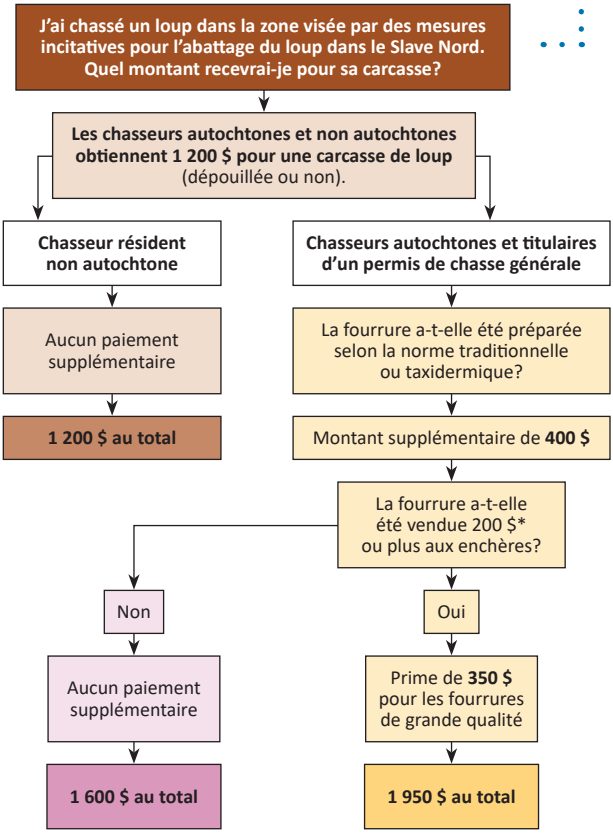


* Si le produit de la vente de la fourrure dépasse les 400 $ aux enchères, le chasseur touche la différence de l'avance de 400 $.

# Norme traditionnelle et norme taxidermique

**Norme traditionnelle**

**Pour garnissage**

- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Les pattes et la tête peuvent être enlevées, mais non la queue.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.

**Pour carpette**

- Le loup doit être dépouillé dès que possible pour éviter les traces de putréfaction et le glissement des poils.
- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Il faut laisser assez de tissus autour des yeux, des oreilles et des babines.
- La peau doit être dépouillée jusqu'à la dernière jointure du pied et laissée intacte.
- La peau doit être nettoyée (sang, saletés) avant d'être séchée.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.

# Norme traditionnelle et norme taxidermique

**Norme taxidermique**

- Le loup doit être dépouillé dès que possible pour éviter les traces de putréfaction et le glissement des poils.
- La dépouille doit être ouverte ou en manchon.
- Il faut laisser assez de tissus autour des yeux, des oreilles, des babines et de l'anus.
- Le museau doit être minutieusement dépouillé, et les babines, soigneusement dépouillées près du menton et ouvertes pour sécher totalement.

# Norme traditionnelle et norme taxidermique

- La peau doit être dépouillée jusqu'à la dernière jointure de chaque doigt de patte, avec les griffes et coussinets laissés intacts. Les grands coussinets de chaque patte doivent être nettoyés de toute trace de gras. Le mieux est de faire une pochette avec les griffes et les grands coussinets.
- Les pattes doivent être séchées durant une journée, puis retournées et remplies de borax ou de sciure de bois jusqu'à ce qu'elles soient totalement sèches. Pour qu'elles conservent leur forme, elles peuvent être remplies d'essuie-tout, qui seront retirés une fois le séchage terminé.

# Norme traditionnelle et norme taxidermique

- La peau doit être écharnée, étirée et liégée pour le séchage, et toute matière organique doit être retirée des oreilles et des pattes.
- Les oreilles doivent être entières, avec le cartilage de l'oreille retiré.
- La peau doit être nettoyée (sang, saleté) avant d'être séchée.
- La peau doit être écharnée, étirée, séchée et nettoyée de manière adéquate.

# Ce que dit la loi :

## chasse illégale et harcèlement du caribou

La zone visée par le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord chevauche la zone de gestion du noyau de population mobile du caribou de Bathurst.

La chasse au caribou en dehors de la zone de gestion est illégale.

En vertu de la *Loi sur la faune* des TNO, il est également illégal de pourchasser, d'épuiser, de perturber, de déranger indûment ou de harceler d'une quelconque façon les animaux, y compris le caribou.

Les agents du MERN augmenteront la fréquence des patrouilles de surveillance aérienne et terrestre pour prévenir la chasse illégale ou le harcèlement du caribou dans la zone de gestion.

# Ce que dit la loi :

## chasse illégale et harcèlement du caribou

Les cas documentés de chasse illégale ou de harcèlement du caribou feront l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur la faune*.

La délimitation de la zone mobile est mise à jour chaque semaine. C'est votre responsabilité d'en connaître les coordonnées actuelles et d'éviter de chasser à l'intérieur de cette zone.

Pour connaître les limites actuelles de la zone de gestion, visitez le site **https://www.enr.gov.nt.ca/fr**.

# Pour obtenir plus d'information

**Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :**

Environnement et Ressources naturelles
Bureau régional du Slave Nord
3803, Promenade Bretzlaff
Yellowknife NT  X1A 2P9
1-867-767-9238

An English version of this document is available.